



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 février 2026

Bank Frick AG

Cet acteur dispose du statut de prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé MiCA auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

PSAN/PSCA

Agréé MiCA

Numéro d'agrément

N/A - Passeport

Date d'agrément

24/02/2026

Services agréés

- Conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients
- Exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients
- Fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients

Pays d'agrément

Liechtenstein

Site internet

<https://www.bankfrick.li/en> URL = [https://www.bankfrick.li/en]

Commentaires

Bank Frick AG a été agréé par l'autorité compétente liechtensteinoise (FMA-LI), et est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

La "date d'agrément" mentionnée dans cette page correspond à la date à laquelle cette entité a l'intention de commencer à fournir des services sur crypto-actifs en France.

Des contenus pour vous accompagner



Obtenir un enregistrement / un agrément PSAN